



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Foam cleaner

EU3151

Conformément à la directive CE n° 1907/2006 (n° 878/2020)

Date de préparation 07-oct.-2014

Date de révision :
26-nov.-2025

Numéro de révision: 4.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Foam cleaner
UFI: MYD0-J0RX-X00N-QWUH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent nettoyant
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant Fournisseur
DeLaval N.V. France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5
Gent 3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium 78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21 France
Email MSDS.EU@delaval.com Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchristrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2. (H319)

Corrosif pour les métaux

Catégorie 1 (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)**Mention d'avertissement**

ATTENTION

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient (Masse de réaction (3:1) de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one). Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangersCette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Sodium C14-17 Sec Alkyl Sulfonate 97489-15-1	307-055-2	5 - 10	Acute Tox. 4 (H302) Skin irrit. 2 (H315) Eye dam. 1 (H318) Aquatic Chron. 3 (H412)	Eye Irrit. 2 : %<C<15% Skin Irrit. 2 : C>10% Eye Dam 1 : C>15% Acute Tox 4 : C>60%	-	-	01-2119489924-20
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	203-961-6	2 - 5	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119475104-44
Diéthanolamine 111-42-2	203-868-0	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) STOT RE 2 (H373) Eye Dam. 1 (H318) Repr. 2 (H361fd)	-	-	-	01-2119488930-28

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Sodium C14-17 Sec Alkyl Sulfonate 97489-15-1	500 - 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	2410 mg/kg (Mouse)	2764 mg/kg (Rabbit)	> 29 ppm (Rat) 2h
Diéthanolamine 111-42-2	675.8 mg/kg (Rat)	11.9 mL/kg (Rabbit)	3.35 mg/L 4h air (Rat)

Rat (rat) Rabbit (lapin) Mouse (Souris) Air (Air)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration ≥ 0.1% (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Inhalation

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus

D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.

Effets retardés

Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition

Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Porter un équipement de protection individuel. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Utiliser le produit seulement dans un système fermé.
Remarques générales en matière d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Protéger de la lumière. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux.
Classe de stockage (Allemagne)	10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgaria	Croatie
Triéthanolamine 102-71-6		STEL: 1.6 ppm STEL: 10 mg/m ³ TWA: 0.8 ppm TWA: 5 mg/m ³			
Diéthanolamine 111-42-2		Skin STEL: 0.92 ppm STEL: 4 mg/m ³ TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³	GVI: 3 ppm GVI: 15 mg/m ³
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³		STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	GVI: 10 ppm GVI: 67.5 mg/m ³ KGVI: 15 ppm 101.2 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	TWA 2mg/m ³	TWA: 2.0 mg/m ³	KGVI: 2 mg/m ³

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) 55965-84-9		TWA: 0.05 mg/m ³			
Nom chimique	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Triéthanolamine 102-71-6	TWA: 0.5 ppm TWA: 3.1 mg/m ³	S+ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	HTP kattoarvo: 5 mg/m ³		TWA: 1 mg/m ³ Peak: 1 mg/m ³
Diéthanolamine 111-42-2	TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m ³ Skin	TWA: 3 ppm TWA: 5 mg/m ³ STEL: 6 ppm STEL: 30 mg/m ³ A*	TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m ³ Skin	TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Peak: 1 mg/m ³ Skin
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	HTP kattoarvo: 10 ppm HTP kattoarvo: 68 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	TWA: 67 mg/m ³ TWA: 10 ppm Peak: 15 ppm Peak: 100.5 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	
Nitrolotriacetic acid trisodium salt 5064-31-3					TWA: 2 mg/m ³ Peak: 8 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
Triéthanolamine 102-71-6		TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³			J+ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Diéthanolamine 111-42-2		TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm STEL: 3 mg/m ³ Skin			O* TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m ³ STEL: 6 ppm STEL: 30 mg/m ³
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	ÁK-érték: 67.5 mg/m ³ CK-érték: 101.2 mg/m ³ ÁK-érték: 10 ppm CK-érték: 15 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³		TWA: 67.5 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ STEL: 15 ppm
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	ÁK-érték: 1 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	AER: 0.5 mg/m ³ (8st.) AER: Aroda ekspozīcijas robežvērtī bas	Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
Triéthanolamine 102-71-6		TWA: 5 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Diéthanolamine 111-42-2		TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m ³	NDS: 9 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	Skin TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m ³
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Skin STEL: 100 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³	NDSCh: 100 mg/m ³ NDS: 67 mg/m ³	STEL: 101.2 mg/m ³ STEL: 15 ppm TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m ³	NDSCh: 1 mg/m ³ NDS: 0.5 mg/m ³ NDSP - nie określono Metoda oznaczania: PN-Z-0443 5:2011PiMOŚP 2002, nr 1(59)	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne	
Triéthanolamine 102-71-6		MAK: 5 mg/m ³ KZGW: 5 mg/m ³			
Diéthanolamine 111-42-2		MAK: 1 mg/m ³ KZGW: 1 mg/m ³	TWA: 13 mg/m ³ TWA: 3 ppm		
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	NGV: 15 ppm NGV: 68 mg/m ³ KGV: 15 ppm STV 101 mg/m ³	KZGW: 15 ppm KZGW: 101 mg/m ³ MAK: 10 ppm MAK: 67 mg/m ³			
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 1 mg/m ³ STV 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2mg/m ³		

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) 55965-84-9		STEL: 0.4 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³		
---	--	---	--	--

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Protection de la peau

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Vêtements à manches longues. Tablier. Bottes. Gants imperméables en caoutchouc butyle.

Gants de protection

Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Protection des mains

Protection respiratoire

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Jaune clair

Odeur

Léger/légère

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

Point de fusion/point de congélation

Valeurs

Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

pH

environ 10.8

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Densité

Aucune donnée disponible

Densité relative

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité

Aucune donnée disponible

Densité de liquide

1.06 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Corrosif pour les métaux

Corrosif pour les métaux (NU Manuel d'épreuves et de critères partie III, 37.4)

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Sodium C14-17 Sec Alkyl Sulfonate	500 - 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	2410 mg/kg (Mouse)	2764 mg/kg (Rabbit)	> 29 ppm (Rat) 2h
Diéthanolamine	675.8 mg/kg (Rat)	11.9 mL/kg (Rabbit)	3.35 mg/L 4h air (Rat)

Rat (rat) Rabbit (lapin) Mouse (Souris) Air (Air)

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux. (OECD 438).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité**Effets d'écotoxicité**

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	100: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static		100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Diéthanolamine	2.1 - 2.3: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 7.8: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1200 - 1580: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 4460 - 4980: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 600 - 1000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	EC50 = 73 mg/L 5 min EC50 > 16 mg/L 16 h EC50 > 16 mg/L 16 h	55: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Sodium C14-17 Sec Alkyl Sulfonate	0.2
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	1
Diéthanolamine	-2.46

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application
Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Déclaration des ingrédients selon la norme 648/2004/CE

agents de surface anioniques 5 - 15%
 Phosphates < 5%
 EDTA et sels < 5%

Classification allemande WGK

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)

Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures

Reg. 878/2020 amending REACH Annex II

Dir. 2000/39/CE (OEL)

Reg. 648/2004/CE (Detergents)

Reg. 649/2012/CE (PIC)

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Dir. 2008/98/EC (on waste)

Dir. 98/24/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes

Acute tox : Acute toxicity

Skin Irrit. : Skin irritation

Eye Dam. : Eye Damage

Eye Irrit. : Eye irritation

Repr. : Reproductive toxicity

STOT RE - Specific target organ toxicity - Repeated Exposure

Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 07-oct.-2014

Date de révision : 26-nov.-2025

Numéro de révision: 4.0

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Section de mise à jour : 2, 3

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité